

ARRETE n° 2024-13
INTERRUPTION DE CIRCULATION

Le Maire de la Commune de Masny,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route et la réglementation en vigueur en la matière,

Considérant qu'il convient de prendre toute mesure afin d'assurer la sécurité de la circulation et de prévenir les accidents, en raison du défilé du 08 Mai 2024 organisé dans le cadre de la commémoration de la victoire de 1945, rues Fauqueux, Caffart et Croisette

ARRÊTE

Article 1 : La circulation des véhicules sera interrompue le Mercredi 08 Mai 2024, de 10 h 00 à 13 h 00, rues Fauqueux, Caffart et Croisette

Article 2 : Pendant la durée de cette interruption, les véhicules devront emprunter l'itinéraire de déviation suivant :

- En venant des rues Buisset, Caffart => par les rues Demouveau, avenue de l'Épinette, du Bosquet et Péri ;
- En venant de la rue Demouveau => par la rue Buisset ;
- En venant de la rue de la Fabrique => par les rues du Bosquet, avenue de l'Épinette, Demouveau ;
- En venant de la rue Lanoy => par les rues Péri, du Bosquet, avenue de l'Épinette, Demouveau ;

Article 3 : Le service d'ordre sera assuré par les services municipaux.

Article 4 : L'accès et la desserte des propriétés riveraines ainsi que le passage des services de sécurité, d'incendie et d'urgence seront sauvegardés.

Article 5 : Monsieur le Commandant de Police, Chef de la Circonscription de Sécurité Publique d'Aniche est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- la Subdivision Départementale d'Orchies
- au Groupement de Gendarmerie de Valenciennes
- à la Direction Départementale de la Sécurité Publique
- à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours du Nord
- à la Direction des Transports Départementaux
- au Service Régional des Transports de la D.R.E Nord Pas de Calais
- au Syndicat des Transporteurs de Wasquehal

Fait à Masny, le 23 Avril 2024

Le Maire, Lionel FONTAINE

